



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement (2020)

Première réunion du Comité préparatoire (Genève, 8-9 février 2019)

Comité préparatoire 1
Point 5

CONF-2020/PrepCom1/5c)-R.1
24 janvier 2019

Avancement du programme des précédentes Conférences mondiales des Présidents de parlement

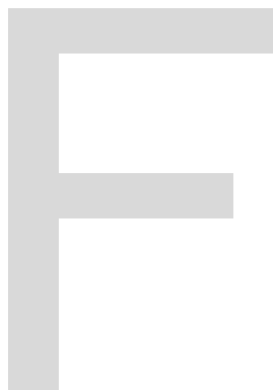
c) Les parlements et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement témoignent d'une vision internationale du développement durable de plus en plus harmonisée. Ensemble, ces instruments traduisent une volonté de rompre avec les approches cloisonnées et les objectifs sectoriels qui caractérisaient l'ère des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour offrir un paysage plus intégré où tout est lié. Ce nouveau cadre international étant posé, le prochain défi est de mettre en œuvre ces accords de façon cohérente au niveau national.

2. Adopté en septembre 2015, le Programme 2030 est la déclaration la plus importante de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les multiples défis économiques, sociaux et environnementaux que le monde doit relever. Au cœur du Programme 2030 se trouvent les 17 ODD déclinés en 169 cibles, qui visent à éliminer l'extrême pauvreté et à réduire drastiquement d'autres formes de privations et d'inégalités, tout en plaçant la planète sur la voie du développement durable.

3. Les ODD constituent un cadre intégré dans lequel l'avancement de chaque objectif est tributaire de l'avancement de tous les autres. Le cadre s'applique à tous les pays – pays développés et pays en développement – et exige qu'ils prennent des mesures individuelles, dans leur propre juridiction nationale, et collectives, dans le cadre d'une coopération internationale. Les ODD traduisent l'importance fondamentale des droits de l'homme et reflètent une vision commune de l'avenir à laquelle tous les pays peuvent aspirer.

4. L'UIP a activement participé aux négociations sur les ODD dans le cadre de consultations parlementaires suivies de plaidoyers devant les commissions concernées de l'ONU et d'autres instances. En conséquence, le paragraphe 45 du Programme 2030 reconnaît explicitement le rôle des parlements pour contribuer à la mise en œuvre des ODD à travers leurs fonctions législative et de contrôle des gouvernements. Dans le cadre du Groupe des amis de la gouvernance en faveur du développement durable à l'ONU, l'UIP a contribué à susciter une forte détermination à "mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous", qui intègrent les parlements, dans le cadre de l'Objectif 16.



5. Approuvés par tous les Etats membres de l'ONU, les ODD font l'objet d'une adhésion mondiale, et les attentes concernant leur réalisation sont élevées. Cependant, ils ne sauraient se concrétiser sans une forte volonté politique et des actions citoyennes dynamiques. La contribution la plus importante doit venir des parlements et des parlementaires. Malgré des ressources limitées, l'UIP fait tout ce qui est en son pouvoir à titre individuel et en partenariat avec l'ONU pour appuyer la mise en œuvre des ODD au sein des parlements du monde entier.

Travaux de l'UIP sur les ODD

6. L'UIP a adopté le Programme 2030 et ses ODD dès leurs balbutiements. Depuis, elle s'est employée à intégrer les ODD dans sa nouvelle Stratégie pour 2017-2021, en veillant à ce que toutes ses activités y soient conformes ou qu'elles y contribuent directement.

7. La Stratégie de l'UIP consiste en une approche à deux volets. Elle vise d'une part à aider les parlements à institutionnaliser les ODD comme un tout indivisible. D'autre part, la Stratégie prévoit des mesures spécifiques à l'appui des Objectifs les plus pertinents pour l'action de l'UIP, ou pour lesquels l'UIP présente un avantage comparatif, tels que l'Objectif 3 sur la santé, l'Objectif 5 sur l'égalité des sexes, l'Objectif 13 sur les changements climatiques, l'Objectif 16 sur la gouvernance, et l'Objectif 17 sur les moyens de mise en œuvre des objectifs (coopération au service du développement). (Voir l'Annexe pour plus d'informations sur les travaux de l'UIP dans les domaines de ces objectifs spécifiques.)

8. La ligne de conduite sur l'institutionnalisation vise, à terme, à rendre les parlements "adaptés", c'est-à-dire à veiller à ce qu'ils soient dotés des bons outils institutionnels, juridiques, techniques et politiques pour assurer leurs fonctions législative, de contrôle et de représentation en ce qui concerne les ODD. Il s'agit pour ce faire d'appliquer la méthode d'auto-évaluation et l'outil dédié élaboré conjointement par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cette approche a aidé plusieurs parlements (Fidji, Géorgie, Mali, Serbie, etc.) à définir un plan d'action parlementaire pluriannuel sur les ODD. L'approche de l'auto-évaluation en matière d'ODD entre dans le cadre de la mission générale de renforcement de la démocratie qui incombe à l'UIP.

9. Etant donné que la sous-représentation des femmes et des jeunes dans les sphères décisionnelles politiques et économiques constitue toujours l'un des principaux obstacles aux progrès dans les domaines du développement durable et de la paix, une grande partie des activités que l'UIP mène actuellement dans le domaine des ODD prennent en compte le point de vue des femmes et des jeunes. Il s'agit d'intégrer l'égalité des sexes, les droits des femmes, et les besoins et les intérêts des jeunes, en mettant en avant leurs besoins spécifiques et en plaidant pour des réformes politiques correspondantes.

10. L'objectif sous-jacent des travaux de l'UIP sur les ODD est de donner des moyens aux parlements afin qu'ils :

- soient dotés de tous les outils nécessaires en termes de structures et de processus internes pour recenser et soutenir les politiques relatives aux ODD pertinentes pour leur pays ;
- veillent à ce qu'un plan national sur les ODD intégrant les objectifs mondiaux soit établi et à ce que toutes les politiques gouvernementales soient à la mesure des défis que chaque pays doit relever en matière de développement durable ;
- allouent des crédits budgétaires suffisants et d'autres moyens nécessaires pour faire progresser la mise en œuvre du plan national sur les ODD ;
- encouragent activement tous les citoyens, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, à promouvoir les ODD et à fournir des commentaires sur la mise en œuvre du plan national sur les ODD.

11. Au niveau opérationnel, les travaux de l'UIP sur les ODD peuvent prendre différentes formes – de la tenue de séminaires nationaux et régionaux à l'adoption de résolutions sur les ODD et l'organisation de réunions-débat aux Assemblées de l'UIP, en passant par la publication de notes d'orientation et d'outils. A ce jour, plus de 100 parlements ont participé à des activités organisées par l'UIP sur les ODD dans le monde. Dans l'ensemble, ces activités permettent aux parlementaires de comprendre que les ODD ne constituent pas un programme abstrait éloigné de leur réalité quotidienne mais qu'ils entrent dans le cadre d'objectifs nationaux de développement tant des pays développés que des pays en développement.

12. En outre, l'UIP s'emploie à relier les parlements aux mécanismes de l'ONU visant à évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD aux niveaux national et mondial et à maintenir la dynamique politique en faveur du Programme 2030. Parmi ces mécanismes fondamentaux figure le Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU, qui se réunit tous les ans au niveau ministériel et tous les quatre ans au niveau des chefs d'Etat. En plus d'examiner différents rapports de l'ONU sur les ODD et de tenir des débats sur les défis et les éventuels changements d'orientation, le Forum de haut niveau rassemble un certain nombre d'examens nationaux volontaires. Les pays participant aux examens nationaux volontaires sont censés évaluer leurs propres progrès en consultation avec les parlements, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, et présenter ensuite leurs résultats au Forum politique de haut niveau.

13. Parmi les nombreuses mesures que prend l'UIP pour maintenir l'attention sur les ODD, il convient de mettre en avant les mesures suivantes :

- Chaque session de printemps de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP est consacrée à un examen des actions parlementaires en faveur des ODD et à un débat sur le thème principal de la session annuelle du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.
- En prévision des examens nationaux volontaires pour le Forum de haut niveau, l'UIP explique le processus aux parlements concernés et leur demande de faire rapport (au moyen d'un questionnaire) sur leur participation au cours de la période concernée. Certains rapports destinés au Forum de haut niveau ont été présentés conjointement par des représentants de gouvernement et de parlement.
- Une réunion parlementaire est organisée à l'occasion de chaque Forum pour exposer les points clés de la réunion et encourager l'engagement parlementaire à l'avenir.
- Au moyen d'un outil d'auto-évaluation parlementaire élaboré conjointement avec le PNUD, l'UIP aide les parlements nationaux à améliorer leurs propres capacités législatives et de contrôle en matière d'ODD (à ce jour, des parlements aussi divers que ceux de Djibouti, des Fidji et de la Serbie ont utilisé l'outil). Certains parlements, tels que l'Assemblée nationale du Viet Nam et l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants, ont fait traduire l'outil en langue locale.

Tableau de bord et enseignements tirés

14. Le tableau de bord des ODD établi chaque année par l'ONU et des instituts de recherche associés présente des résultats mitigés indiquant des progrès plutôt lents dans l'ensemble. A l'heure actuelle, aucun pays n'est en passe de réaliser *tous* les ODD. Si de nombreux pays font des progrès importants dans la réalisation de plusieurs ODD simultanément, d'autres stagnent voire reculent sur la voie de l'accomplissement de plus d'un ODD.

15. A l'échelle mondiale, tandis que l'extrême pauvreté est en baisse, les inégalités persistent à des niveaux très élevés, la faim augmente, la biodiversité et les écosystèmes de base perdent leur capacité de régénération, le climat mondial change beaucoup plus vite que prévu, et les institutions clés de la démocratie sont gravement menacées. Résultat, les troubles sociaux et les conflits sont de plus en plus nombreux. A l'inverse, des signes encourageants pointent vers une diminution de la discrimination à l'égard des femmes dans certains domaines, une amélioration de la santé et de l'éducation, un accès accru à l'électricité et une baisse du chômage. Le Rapport sur les objectifs de développement durable 2018 (unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-FR.pdf) et le rapport 2018 du Réseau des solutions pour le développement durable présentant les indices et le tableau de bord des ODD (www.sdgindex.org/reports/2018) offrent un tableau complet des progrès et des reculs à l'échelle mondiale et par pays.

16. Par définition, les pays développés sont plus en avance, et plusieurs d'entre eux sont en passe d'atteindre la plupart des ODD. Toutefois, les résultats par ODD obtenus par de nombreux pays développés peuvent être moins bons lorsqu'il est tenu compte des retombées sur les pays en développement. Ces retombées (par ex. l'impact des émissions de dioxyde de carbone sur les pays en développement ou les effets d'une fiscalité laxiste propice à l'évasion fiscale) finissent par s'étendre aux pays en développement, ce qui retarde leur développement même.

17. En règle générale, les pays en développement font face à des difficultés accrues pour obtenir des résultats concrets, alors que leur engagement politique envers les ODD peut être plus important que celui des pays développés. Cette plus lente progression des pays en développement tient à un manque de ressources, à des capacités de mise en œuvre limitées (notamment pour la collecte de données et les analyses), à une faible gouvernance, et à la fréquence plus élevée des conflits internes ou externes.

18. L'expérience de première main de l'UIP auprès des parlements dans le domaine des ODD permet de tirer les enseignements suivants :

- De manière générale, on peut dire que les parlements connaissent mieux et s'approprient davantage les ODD que les OMD, leurs prédécesseurs. Cela tient aux vastes consultations sur la teneur des ODD et aux travaux ultérieurs menés par l'UIP et d'autres organisations pour mieux faire connaître les objectifs au sein des parlements.
- Il n'y a pas de solution idéale s'agissant de l'institutionnalisation des ODD au sein des parlements. Certains parlements ont créé des commissions ou des groupes informels consacrés aux ODD, tandis que d'autres ont intégré des ODD précis à des commissions spécialisées existantes. La majorité des parlements doivent encore définir comment s'assurer que tous les ODD trouvent leur place dans leur structure de commissions.
- Le contrôle parlementaire des ODD doit être largement renforcé. Cela se voit plus clairement à travers les résultats de l'enquête annuelle des parlements dans les examens nationaux volontaires, qui indiquent que seul un tiers des parlements des pays soumettant leur examen ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'élaboration du rapport.
- La coopération parlementaire régionale est très importante. Presque tous les séminaires régionaux que l'UIP a organisés ces trois dernières années ont montré que des parlements d'un niveau de développement analogue ont tout intérêt à se réunir pour échanger les meilleures pratiques et, plus généralement, à se soutenir mutuellement.
- Les parlements doivent avoir accès à des données de qualité ventilées par sexe, statut minoritaire, âge, région et autres catégories pour pouvoir prendre des décisions politiques éclairées. De nombreux parlements, en particulier dans les pays en développement, n'ont pas accès à des données indépendantes pouvant les aider à demander des comptes au gouvernement.

19. S'agissant du processus à venir, la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement est l'occasion unique d'associer davantage les parlements aux ODD au niveau politique le plus élevé. Les membres du Comité préparatoire sont invités à examiner les questions suivantes :

- a) Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que les ODD profitent à tous les citoyens, notamment les plus marginalisés et les plus vulnérables, tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ?
- b) Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre les ODD aux niveaux national et régional ?
- c) Comment les parlements peuvent-ils contribuer à relever ces défis ?
- d) Comment l'UIP peut-elle davantage aider les parlements à contribuer à la réalisation des ODD ?

TRAVAUX DE L'UIP SUR LES ODD : GRANDES ORIENTATIONS

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'UIP considère la santé comme un domaine qui recoupe tous les ODD et qui a le plus grand impact sur l'existence humaine. La Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 reconnaît le droit à la santé comme un droit humain fondamental et l'accès universel à des soins de santé de qualité comme l'élément essentiel qui permettra d'éliminer l'extrême pauvreté et de promouvoir le développement. Dans l'esprit de l'appel des ODD consistant à "ne laisser personne de côté", l'UIP entend renforcer la capacité des parlements à prendre des mesures en faveur de la couverture sanitaire universelle et de la santé, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, à savoir les femmes, les enfants, les adolescents, et les personnes touchées par le VIH/sida. Les travaux sur la santé sont soutenus par le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, qui sert d'interlocuteur parlementaire mondial concernant les activités législatives relatives à la santé. Ils sont menés en coopération avec des partenaires internationaux clés, tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

En 2012, grâce à l'UIP, des parlements ont adopté la résolution historique *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* Lors de la dernière Assemblée de l'UIP, en octobre 2018, les Parlements membres ont réaffirmé leur engagement en faveur des questions sanitaires par la décision d'élaborer, en 2019, une résolution sur l'atteinte de la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 et le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé. La Présidente de l'UIP est membre du Groupe consultatif de haut niveau sur l'initiative "Toutes les femmes, tous les enfants", dirigé par le Secrétaire général de l'ONU. Au niveau national, le soutien de l'UIP a notamment consisté à renforcer les capacités en matière d'obligation de rendre des comptes et d'établissement de budget dans le domaine de la santé, à formuler des recommandations pour l'élaboration des nouvelles lois, et à promouvoir l'approche communautaire. Par suite de cet engagement, des actions parlementaires d'envergure en faveur de la santé menées dans des pays comme le Bangladesh, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie ont conduit à l'adoption de nouvelles lois sur la santé procréative, à l'augmentation des crédits budgétaires pour la santé, et à l'amélioration du contrôle de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Dans le cadre de son Programme du partenariat entre hommes et femmes, l'UIP s'emploie à faire progresser la mise en œuvre de l'Objectif 5, à savoir "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles". L'égalité des sexes est l'un des objectifs stratégiques de l'UIP. Les données de l'UIP sur les femmes au sein des parlements servent d'indicateurs pour la cible 5.5 des ODD.

Les activités de l'UIP dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles consistent à renforcer la présence et l'influence des femmes au sein des parlements. Par ailleurs, il s'agit d'aider les parlements, d'une part, à devenir des institutions plus sensibles au genre, dont la composition, l'organisation et le fonctionnement favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes, et, d'autre part, à obtenir des avancées en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes, au moyen de leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation et de leurs décisions.

A cette fin, l'UIP réalise des études qui fournissent des données comparatives, des informations et des bonnes pratiques pour soutenir les activités de plaidoyer menées dans le monde en vue de renforcer la participation et l'influence des femmes au sein des parlements. Elle aide les parlements à promouvoir l'accès des femmes aux fonctions politiques, notamment par des conseils de spécialistes sur les réformes électorales et l'introduction de quotas hommes/femmes, et en soutenant les efforts déployés par les parlements pour promouvoir un environnement national propice à l'élection de femmes. L'UIP fournit également un appui à la mise en place et au bon fonctionnement des groupes de femmes parlementaires et dirige des programmes de formation sur mesure à l'intention des femmes parlementaires nouvellement élues. Elle aide par ailleurs les parlements à intégrer au droit

interne les engagements internationaux et régionaux pris en vue de faire progresser les droits des femmes et l'égalité des sexes, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). A cette fin, l'UIP aide les parlementaires hommes et femmes et le personnel parlementaire à renforcer leurs capacités de déceler et d'éliminer les inégalités et les discriminations dans la législation et dans la pratique. L'UIP aide également les parlements et les parlementaires hommes et femmes à prendre des mesures pour lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles et à mettre un terme au sexisme, au harcèlement et à la violence que subissent les femmes au sein des parlements et de la sphère politique en général.

L'appui de l'UIP a pour but d'informer et de stimuler l'action et la participation des parlements à la réalisation de l'Objectif 5. En outre, comme l'égalité des sexes touche à la réalisation de tous les ODD et qu'elle est un facteur de réussite, l'aide fournie renforce également le rôle des parlements dans la mise en œuvre de tous les ODD.

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

En mars 2016, les Membres de l'UIP ont adopté un plan d'action parlementaire sur les changements climatiques afin d'intensifier les efforts déployés pour mettre en œuvre l'Accord de Paris. En soutien à la mise en œuvre de leurs activités respectives, l'UIP a établi des partenariats institutionnels et techniques avec plusieurs grandes organisations œuvrant dans le domaine des changements climatiques, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'institut de recherche Grantham sur les changements climatiques et l'environnement, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et la Fondation Blue Planet.

La priorité de l'UIP est de renforcer la mobilisation politique et parlementaire et le plaidoyer en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Cet objectif a été traité aux Assemblées de l'UIP et lors de réunions tenues à l'occasion des grandes conférences de l'ONU sur les instruments relatifs aux changements climatiques. Ces réunions ont été des cadres efficaces pour susciter un appui parlementaire aux initiatives de lutte contre les changements climatiques, renforcer la coopération à tous les niveaux, promouvoir des processus de prise de décision inclusifs, et établir des cadres de dialogue politique.

Reconnaissant l'importance de l'Accord de Paris, l'UIP a intégré dans ses activités des initiatives de renforcement des capacités visant à aider les législateurs à créer des environnements favorables à la mise en œuvre de l'Accord et aux contributions fixées au plan national. Le document de référence élaboré conjointement par l'UIP et le PNUE à l'intention des parlementaires sur l'économie verte servira également de base aux ateliers nationaux prévus. L'un des résultats clés des actions menées par l'UIP dans le domaine du climat est l'adoption de plusieurs résolutions phares de l'UIP sur le sujet, notamment la résolution relative au point d'urgence sur le thème "Changements climatiques : ne dépassons pas les limites".

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Les objectifs stratégiques de l'UIP, en particulier l'Objectif 1, "Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques", sont étroitement liés à l'Objectif 16 et aux cibles 16.6 ("Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux") et 16.7 ("Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions").

En fixant des normes pour des parlements démocratiques, en facilitant l'auto-évaluation en matière d'ODD, en effectuant des études, en mettant au point des outils, et en fournissant un appui technique, l'UIP aide les parlements à renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs fonctions principales. Ce faisant, elle aide les parlements à contrôler l'action des gouvernements et d'autres institutions publiques, et veille à ce que les engagements pris à tous les niveaux soient tenus, ce qui correspond en tout point à l'Objectif 16.

En 2018, l'UIP s'est vu confier par l'ONU la tutelle du nouvel indicateur 16.7.1 a) sur la répartition des postes décisionnels dans les parlements nationaux par âge et par sexe. Les données recueillies par l'UIP pour cet indicateur permettront de suivre l'évolution des progrès par parlement et au fil du temps.

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Cet objectif aborde les moyens de mise en œuvre les plus importants que les pays doivent mobiliser pour promouvoir efficacement le Programme 2030. Il comprend des cibles dans le domaine du financement et des échanges commerciaux. S'agissant de la cible sur le financement, l'UIP s'emploie à renforcer les fonctions de contrôle, législative et budgétaire des parlements en matière de coopération au développement, soit différents types d'aides financières et non financières de sources publiques ou privées. Il s'agit d'aider les parlements à concevoir des réformes fiscales pour accroître les recettes de l'Etat, de garantir une utilisation optimale des dépenses pour l'aide, et de mobiliser des investissements du secteur privé (notamment au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé). Notre engagement dans ce domaine, qui nécessite davantage de ressources, est étroitement lié au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, que l'UIP a intégré en 2011. En tant que membre de ce partenariat, l'UIP contribue à donner un cadre au programme international de la coopération au développement et à suivre la mise en œuvre des engagements pris.

S'agissant du volet commercial de l'Objectif 17, l'UIP entend surtout relancer les négociations commerciales du cycle de Doha et, dans ce contexte, contribuer à faire connaître le fonctionnement interne de l'Organisation mondiale de commerce (OMC) aux parlementaires, afin de rendre cette organisation plus transparente et inclusive. Conjointement avec le Parlement européen, l'UIP organise la conférence parlementaire sur l'OMC, qui se réunit régulièrement pour débattre de questions sur le commerce et établir un dialogue entre parlementaires et négociateurs commerciaux.